

# X Annonces 78 JUDICIAIRES & LÉGALES

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 **Le Grand Parisien**

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 94 - 95. La publication des annonces judiciaires et légales est définie par l'article du ministère de la Culture et la Documentation du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : art 1er bis alinéa : Société anonyme (SA), SAS, SASU, SARL, Société par actions simplifiée, unipersonnelle (SASU), ARLC, HT - Société en nom collectif (SNC) 2196C, HT - Société à responsabilité limitée (SARL), ARLC, HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée »), EURL, 224C, HT, Annonces judiciaires et légales : hors Constitution de sociétés commerciales : art 15, HT à la ligne : 80 (4,37 €) - 75, 92, 93, 94 (5,38 €) - 77 (7,95 €), 54 (4 €)

## Enquête Publique

**publilegal**  
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01 42 96 96 58

**publilegal**  
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01 42 96 96 58

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

### PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

## RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

autorisation de prélèvement de l'eau  
Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcellaire concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers présentée par Mairie de Dourdan - Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan

Par arrêté n°21-057 du 13 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 16 septembre 2021, à 14 heures au samedi 16 octobre 2021 à 12h00 sur la commune de LONGVILLIERS.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPELEC - ex officier des transmissions (E:R)  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

• Sur internet à l'adresse suivante :

www.yvelines.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/Eau.

• Sur support papier à la mairie de Longvilliers et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans la mairie précitée.

• Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

http://forages-longvilliers.enquetepublique.net/

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

forages-longvilliers@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LONGVILLIERS - 4 Rue de Rochefort - 78730 Longvilliers, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Longvilliers lors des permanences suivantes :

- Jeudi 16 septembre de 14h00 à 17h00
- Jeudi 30 septembre de 14h00 à 17h00
- Samedi 16 octobre de 10h30 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Longvilliers, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet - Mairie de Dourdan - service urbanisme - tél : 01.60.81.17.83 - courriel : crenonce@dourdan.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-299

contact@publilegal.fr

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE N2**  
RELATIVE AU PROJET  
DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE  
PUBLIQUE DU VESINET

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Egalité - Fraternité  
**PREFECTURE DES YVELINES**

Direction de la réglementation et des collectivités publiques  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

## RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

autorisation de prélèvement de l'eau  
Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcellaire concernant les forages se situant sur la commune de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT présenté par Mairie de Dourdan - Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan

Par arrêté n°21-058 du 13 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 16 septembre 2021 à 09 heures, au samedi 16 octobre 2021 à 10h00 sur la commune de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPELEC - ex officier des transmissions (E:R)  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

• Sur internet à l'adresse suivante :

www.yvelines.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/Eau.

• Sur support papier à la mairie de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans la mairie précitée.

• Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

http://forages-saint-martin-de-brethencourt.enquetepublique.net/

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

forages-saint-martin-de-brethencourt@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT - 7 Grande Rue, 78660 Saint-Martin-de-Brethencourt - siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT lors des permanences suivantes :

- Jeudi 16 septembre de 09h00 à 11h00
- Jeudi 30 septembre de 09h00 à 11h00
- Samedi 16 octobre de 08h30 à 10h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet - Mairie de Dourdan - service urbanisme - tél : 01.60.81.17.83 - courriel : crenonce@dourdan.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-300

contact@publilegal.fr

## COMMUNE DU VESINET COMMUNE DE SEPTEUILL

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
RELATIVE A LA REVISION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Par arrêté N21-55 en date du 04 août 2021, le Maire de la Commune de Septeuill a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) arrêté par le Conseil Municipal en date du 27 mai 2021.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a pour objectifs principaux de :  
- Préserver le cadre de vie naturel et agricole de la commune.  
- Assurer un développement cohérent et raisonné du territoire.  
- Conforter l'attractivité et le dynamisme communal.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Septeuill, 6 Place Louis Fouché 78790 SEPTUILL.

du Lundi 13 septembre 2021 au Samedi 18 octobre 2021 inclus

Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
Samedi : de 10h30 à 12h00 - excepté le 18 octobre 2021 ouverture de 9h00 à 12h00

Par décision en date du 20 juillet 2021, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Jean-Luc BIENVALLI, chargé de mission au centre-formation national du ministère de l'Intérieur (retiré(e)), en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de Septeuill et recevra le public pour recueillir toutes observations, aux jours et heures suivants :

- le lundi 13 septembre 2021 de 8h30 à 11h30

- le mercredi 22 septembre 2021 de 9h00 à 12h00

- le jeudi 04 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

- le samedi 16 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de révision du P.L.U. est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune www.mairie-septeuill.fr, toutes les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées dans les (s) registre(s) d'enquête tenu(s) à la disposition du public en mairie ou adressés par écrit, à M. le Commissaire enquêteur, à la Mairie de Septeuill, 6 place Louis Fouché 78790 SEPTUILL, ou par voie électronique : urbanisme@septeuill.fr. L'ensemble des remarques adressées par voie électronique seront publiées sur le site internet de la commune.

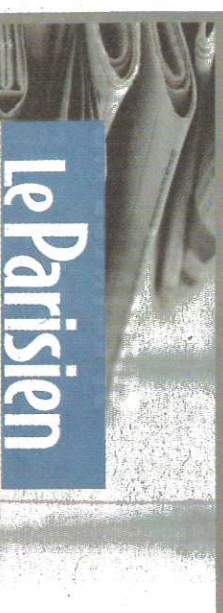
Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) arrêté par le conseil municipal du 27 mai 2021, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de leur réception en Mairie de Septeuill.

Toutes les informations concernant le dossier pourront être obtenues auprès du service urbanisme (tél : 01.30.93.40.43).

Septeuill, le 04 août 2021  
Par délégation du Maire,  
Valérie Tézart-Salmon  
Adjointe au Maire

PUBLIEZ VOS ANNONCES LEGALES  
DANS LE PARISIEN DU LUNDI AU SAMEDI



Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Formulaires certifiés pour  
une annonce conforme

Attestation de parution pour  
le greffe gratuite sous 1h

Paiement  
100% sécurisé

Affichage en  
temps réel